



DELIBERATION

N° SP_2026_04_003

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 AVRIL 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

1ERE COMMISSION

SERVICE : Pôle administration générale et territoriale

OBJET : Interventions en matière d'incendie et de secours

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOISSERIE, M. BOST, Mme BOURDEAU, M. BUSSIÈRE, M. CUBERTAFOND, Mme DEBOURG, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme GUILHAT-BARRET, M. JOUANNY, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, M. MALET, Mme MANUS, Mme MARCOUX-LESTIEUX, M. MIGUËL, Mme MORIZIO, Mme NEGRIER, M. NOUHAUD, M. OSTROWSKI, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TROUBAT, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration : Mme LHOMME LEOMENT.

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. BUSSIÈRE ; M. LARCHER, excusé, a donné délégation de vote à Mme MANUS ; Mme LARDY, excusée, a donné délégation de vote à Mme TLEMSANI ; Mme PAULET, excusée, a donné délégation de vote à Mme TUYERAS ; M. PIRONNEAU, excusé, a donné délégation de vote à Mme MARCOUX-LESTIEUX.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Il convient d'arrêter le montant de la contribution du Département de la Haute-Vienne au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) au titre de l'exercice 2026.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses		492 558 €		11 594 026 €
Recettes				

RAPPORT

En application de l'article L. 1424-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les SDIS sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent également, avec les autres acteurs de la sécurité civile, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux Secours et aux soins d'urgence aux personnes, qui constituent plus de 80 % de leurs interventions.

Acteurs majeurs de la politique de sécurité civile, les SDIS sont des établissements publics locaux financés par les Départements, les établissements publics de coopération intercommunale et les Communes.

Dans un contexte marqué par l'émergence de nouveaux risques et la multiplication de crises d'ampleur, l'organisation de la sécurité civile et le financement des SDIS cristallisent de nombreux enjeux à l'échelle nationale.

Si le rythme d'évolution des dépenses des SDIS constitue l'un des plus dynamiques parmi les dépenses publiques, ces structures sont confrontées à de nombreux défis à court et moyen terme. Ainsi, la nécessaire modernisation des matériels et des bâtiments, les exigences en termes d'innovation technologique, le difficile maintien du recours au volontariat ainsi que les tensions opérationnelles liées aux risques complexes engendrés par le dérèglement climatique, la multiplication des conflits internationaux et la sur-sollicitation dans le domaine sanitaire menacent le fragile équilibre du modèle français de sécurité civile.

1. Les orientations budgétaires 2026 du SDIS de la Haute-Vienne

Le SDIS de la Haute-Vienne est organisé autour de 30 centres de secours répartis sur l'ensemble du territoire. En 2025, il comprend 1 162 sapeurs-pompiers (215 sapeurs-pompiers professionnels et 947 sapeurs-pompiers volontaires), 52 personnels administratifs et techniques ainsi qu'une flotte de 280 engins de secours.

Les dépenses de fonctionnement du SDIS de la Haute-Vienne sont structurellement en hausse en raison de l'impact de mesures nationales de revalorisation de la masse salariale (notamment l'évolution du point d'indice, du taux de cotisation à la CNRACL à la faveur du décret du 30 janvier 2025 et la revalorisation de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR) et des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires).

A cela s'ajoute une nouvelle augmentation de l'activité opérationnelle avec 24 280 interventions réalisées en 2025, soit + 1 500 interventions (+ 7 % environ) par rapport à l'exercice précédent, ce qui représente une intervention toutes les 22 minutes. A titre d'illustration, le SDIS a pris en charge 16 651 victimes en 2025, soit une hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui représente près de 5 % de la population haut-viennoise. Les appels téléphoniques vers le 112 et le 18 sont également en nette progression en 2025, passant de 71 760 à 75 297, soit une hausse de + 5 %. En outre, si l'année 2025 a été marquée par une forte pression sur les secours d'urgence aux personnes, il convient de souligner un risque de rupture capacitaire sur les incendies urbains et d'espaces naturels.

Malgré une dégradation de l'épargne, une trésorerie fragile et une trajectoire haussière des postes de dépenses, l'engagement fort du Département depuis 3 ans

(+ 2 % en 2023, + 6 % en 2024 et + 3 % en 2025) a permis de préserver les équilibres financiers du SDIS en évitant un recours excessif à l'emprunt.

Dans un contexte très incertain sur le plan économique et géopolitique, les orientations budgétaires du SDIS de la Haute-Vienne, qui s'inscrivent dans le cadre du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) prescrit par l'article L. 1424-7 du CGCT, sont les suivantes pour l'année 2026 :

- maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement en rationalisant les postes de dépenses encore compressibles,
- maintenir le renouvellement des équipements opérationnels,
- préserver l'épargne et la trésorerie pour garantir une soutenabilité pluriannuelle,
- moderniser les pratiques,
- diversifier et équilibrer les sources de financement,
- garantir un niveau de dette soutenable,
- approfondir les actions engagées en termes de transition écologique,
- optimiser les relations partenariales et financières avec le Département.

En fonctionnement, les dépenses du SDIS s'élèveraient à 31 357 422 € en 2026, soit une augmentation de plus de 3 % par rapport au Budget primitif (BP) 2025.

Les dépenses liées à la masse salariale, qui représentent 79 % des dépenses réelles de fonctionnement du SDIS, sont estimées à près de 22 millions d'euros (M€), soit une hausse de près de 4 %. Au-delà de l'effet glissement-vieillesse-technicité (GVT) structurel, ce poste de dépenses est fortement impacté par la revalorisation du taux de cotisation à la CNRACL et par la hausse de l'activité opérationnelle, qui entraîne une progression des vacances (+ 200 000 €).

Le dynamisme des dépenses de fonctionnement du SDIS trouve également sa source dans le niveau toujours élevé des coûts de l'énergie et des dépenses liées aux contrats de maintenance tandis que les contrats d'assurances enregistrent une très forte augmentation (+ 70 % par rapport à l'exercice précédent).

En investissement, les dépenses du SDIS atteindraient 9 074 402 € en 2026, soit une baisse de - 6 % par rapport à l'exercice précédent. Elles s'inscrivent dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2026 - 2028 qui poursuit les objectifs suivants :

- l'accompagnement du SDACR,
- la déclinaison des prescriptions réglementaires, notamment en matière de sécurité des biens et des personnes,
- la modernisation des installations et des équipements,
- l'investissement dans des équipements vertueux en matière d'environnement,
- la rationalisation et l'optimisation du parc immobilier et matériel en adéquation avec les besoins du SDIS.

En 2026, les principaux projets d'investissement s'articulent autour de :

- la poursuite des travaux d'économie d'énergie avec la mise en place de chaudières nouvelle génération et la construction d'une centrale solaire photovoltaïque en ombrières de parking sur le site de l'Etat-major du SDIS,
- le financement des centres de secours pour un montant de près de 886 000 € ;
- le renouvellement du parc roulant pour un montant de 1,7 M€ ;
- les dépenses informatiques, avec notamment le déploiement de NexSIS, nouvelle plateforme unifiée de traitement des appels, et du Réseau Radio du Futur (RRF) pour un montant de 817 000 €.

Concernant les travaux des casernes de volontaires inscrites dans le cadre du PPI du SDIS, le chantier du centre de secours de Pierre-Buffière s'achèvera en 2026. La fermeture, à terme, du centre de la Mauvendière est également envisagée, couplée à une restructuration du centre de Beaubreuil. Ce dernier couvrirait les besoins de la métropole de Limoges en articulation avec le centre de secours Martial Mitout.

En ce qui concerne le recours à l'emprunt, il demeure stable à hauteur de 1,5 M€.

2. Le soutien du Département en 2026

Dans un contexte qui demeure très incertain et pour préserver les équilibres financiers du SDIS, il est proposé de faire encore une fois évoluer la contribution départementale, à hauteur de + 1,7 %.

En fonctionnement, le montant de la participation du Département s'établirait ainsi à 11 594 026 € en 2026, soit une hausse de + 193 804 € par rapport à l'exercice 2025.

Ce soutien financier du Département, qui se situe au-dessus du taux d'inflation (1 % en février 2026 selon l'INSEE) et s'ajoute à ses subventions d'équipement, traduit son engagement fort en faveur du SDIS. Il convient de noter que la contribution annuelle du Département au SDIS a progressé de plus de 1,4 M€ en 6 ans, ce qui constitue un effort de solidarité majeur. Cet effort pèse sur la situation budgétaire de la collectivité, déjà fortement dégradée sous l'effet de mesures gouvernementales subies et de l'augmentation continue des besoins sociaux.

En investissement, si le Département a financé intégralement les travaux de réhabilitation – extension de la caserne Martial Mitout à hauteur de 7,1 M€, il s'est également engagé à verser une subvention complémentaire de 1,7 M€, dont près de 500 000 € proposés à ce BP 2026, afin de soutenir financièrement l'achat d'équipements plus performants permettant l'amélioration des conditions de travail et des capacités d'intervention des personnels du SDIS. Par exemple, en 2025, ce soutien départemental a notamment permis l'achat d'EPI, de matériels informatiques et de télécommunication, l'acquisition de matériel médical et d'équipements permettant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Ces engagements conséquents en investissement complètent le soutien du Département aux projets portant sur les centres de secours ruraux.

Pour mémoire, le Département cofinance en effet également entre 20 % et 40 % du coût des travaux dans les casernes rurales lorsque ces travaux sont portés par une Commune ou par une Communauté de communes, dans le cadre des Contrats territoriaux départementaux et des Contrats départementaux de développement intercommunal. La part de financement départemental est au minimum de 20 % et le Département augmente sa participation du montant de la Dotation d'équipement des territoires ruraux parallèlement obtenu par la Commune. Grâce à ce montage, plusieurs opérations sur des casernes rurales (en cours ou terminées en 2025) ont été financées par le Département : Nexon, Pierre-Buffière, Nantiat, Saint-Léonard-de-Noblat et Saint-Sulpice-les-Feuilles. Ce soutien aux casernes rurales représente ainsi un engagement de 1,9 M€, qui s'ajoute aux investissements dédiés aux casernes de Limoges et à l'achat d'équipements, soit un engagement total en investissement qui s'élève à 10,7 M€.

DECISION

Vu l'article L. 1424-35 du CGCT relatif aux financements des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 11 mars 2025 portant sur le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques en application de l'article L. 1424-7 du CGCT ;

Vu la convention relative au financement de l'opération de réhabilitation-extension du Centre d'incendie et de secours Martial Mitout conclue en 2023 entre le Département de la Haute-Vienne et le SDIS de la Haute-Vienne ;

Vu la convention relative au financement d'équipements permettant l'amélioration des conditions de travail et des capacités d'intervention des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels de la Haute-Vienne conclue en 2024 entre le Département de la Haute-Vienne et le SDIS de la Haute-Vienne ;

Vu les orientations budgétaires du Département pour 2026 débattues en séance plénière du 5 février 2026 ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du SDIS en date du 2 février 2026 et du 5 mars 2026 approuvant les orientations budgétaires et le budget primitif du SDIS ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

de fixer le montant de sa contribution au SDIS de la Haute-Vienne à 11 594 026 € pour l'exercice 2026 ;

d'attribuer une subvention d'équipement au SDIS à hauteur de 492 558 € permettant l'amélioration des conditions de travail et des capacités d'intervention des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels de la Haute-Vienne, selon les modalités établies par la convention conclue entre le SDIS de la Haute-Vienne et le Département en 2024.

40 Pour : Mme ACHARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOISSERIE, M. BOST, Mme BOURDEAU, M. BUSSIÈRE, M. CUBERTAFOND, Mme DEBOURG, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à M. BUSSIÈRE), M. GERAUDIE, Mme GUILHAT-BARRET, M. JOUANNY, Mme LALOGÉ, M. LARCHER (délégation de vote à Mme MANUS), Mme LARDY (délégation de vote à Mme TLEMSANI), M. LEBLOIS, M. MALET, Mme MANUS, Mme MARCOUX-LESTIEUX, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, Mme NEGRIER, M. NOUHAUD, M. OSTROWSKI, Mme PAULET (délégation de vote à Mme TUYERAS), M. PIRONNEAU (délégation de vote à Mme MARCOUX-LESTIEUX), Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TROUBAT, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

1 ne prend pas part au vote : M. ALLARD.

1 absent / excusé sans procuration : Mme LHOMME LEOMENT.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE